

Séance du 26 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 20/07/2021*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie et de la salle des Ajoncs d'Or le 20/07/2021

Présents : MM. GUILLAUME Alain –THOME Valérie- COJEAN François - SAGUET Emmanuelle - VIDCOQ Marc - LE DEUFF Olivier - OLLITRAULT Michelle - JAN Antoine - LE MAINTEC Gwenaëlle

Absents excusés : NOGUES Loïc donne procuration à GUILLAUME Alain

LE POTIER Marie-Laure donne procuration à THOME Valérie

LE VERGE Stéphane donne procuration à OLLITRAULT Michelle

GAUTHIER Olivier -- LE MARCHAND Fabienne - GOURIN Magalie

Secrétaire de séance : M. THOME Valérie

1 - Le SDE a programmé le renforcement à ses frais du réseau électrique basse tension rue du 19 Mars et sur un secteur de la rue de Bellevue.

Le SDE nous interroge pour connaître nos intentions concernant l'effacement des réseaux aériens de la section de la rue de la rue de Bellevue restante entre le chantier prévu et la rue du 4 Aout. Le montant restant à la charge de la commune, comprenant la construction des infrastructures souterraines de communications électroniques s'élèverait à 53 809,59 € pour un montant total des travaux de 100 100 €. M Vidcoq propose au Conseil municipal de réaliser ces travaux en faisant remarquer qu'une ligne est inscrite au budget pour d'autres travaux SDE d'un montant de 38 000 € et qui seraient reportés d'une année. Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette proposition.

Effacement de réseaux « Rue de Bellevue et impasse du 19 mars 1962 » / SDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- 1- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de Bellevue et impasse du 19 mars 1962 »** à ST CARADEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **55 700 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **18 567,00 €**.

- 2- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Bellevue et impasse du 19 mars 1962 »** à ST CARADEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **23 000 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **13 842.59 €**.

- 3- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue de Bellevue et impasse du 19 mars 1962 »** à ST CARADEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **21 400 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **21 400.00 €**.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

2 - Projet d'aménagement de l'espace vert contigüe à la parcelle « Ages et Vie » et demande de subvention auprès de la Région.

La société Ages et Vie va acquérir un terrain de 2 538 m² sur une parcelle contenant 3850 m², rue des 4 clos. Ages et Vie a exprimé le souhait que la commune fasse passer le chemin des écoliers en limite de sa parcelle. Cet aménagement ainsi que ce qui serait installé par la commune sur la partie restante du terrain, environ 750 m², pourrait bénéficier de la subvention de 50 000 € de la Région, dans le cadre de l'opération N°4 du dossier « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux ». Les membres du Conseil municipal sont

invités à réfléchir à des idées en ce sens. Une date de réunion sur le terrain est fixée au vendredi 27 Aout à 17h30 en vue de soumettre des propositions lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3 - Livres perdus :

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante pour reconduire la délibération du 13 Juillet 2006 fixant le tarif de facturation des livres empruntés et non ramenés à la bibliothèque, à savoir :

Livres, album, BD : 10 €

DVD : 30 €

CD musical : 20 €

4- Agence postale : équipement ilot numérique.

La Poste souhaite équiper l'agence postale communale d'un ilot numérique équipé d'une imprimante. Elle en assurera la maintenance et la fourniture des consommables. Il est demandé à la commune d'installer une prise de courant pour l'alimentation de l'installation. Accord unanime du Conseil Municipal

5 -Bâtiments communaux. Chauffage école et maison de l'école. Les deux bâtiments sont actuellement chauffés à partir de la même chaudière qui donne de sérieux signes de fatigue. La commission des bâtiments communaux se réunira dès la rentrée en vue d'examiner les solutions adaptées à la situation.

6- Eternel printemps. La proposition de M Jérémy Galerne pour activer la présence de l'exposition l'Eternel Printemps et de la Commune pendant la durée de l'exposition est adoptée à l'unanimité pour un montant de 2 500 €. Une analyse des résultats obtenus sera présentée par M Galerne au Conseil Municipal d'Octobre

7- Point sur l'opération argent de poche et organisation journée citoyenne.

6 jeunes ont participé, les matinées du 12 et du 13 Juillet à une opération Argent de poche consistant principalement en un désherbage des allées du cimetière. D'autre part, il est décidé d'inviter les personnes intéressées à participer à la prochaine matinée citoyenne qui se tiendra le samedi 12 Septembre.

8 - Recrutement contractuel – services techniques Vu le départ en retraite de l'agent en poste aux services techniques et vu l'accroissement temporaire d'activité, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} septembre 2021, le recrutement d'un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 35 h.

9 -Ecoles et plan de relance numérique - conventionnement Suite à la sélection par le ministère de l'Education Nationale de notre dossier de candidature Socle Numérique dans les écoles élémentaires (« plan de relance numérique »), il convient de poursuivre le processus et de passer à la phase de conventionnement.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, autorise Mr Le Maire à signer la convention avant de passer à la commande du matériel.

10- Questions diverses :

Entretien du cimetière. L'opération argent de poche a montré une nouvelle fois la difficulté d'entretien des allées du cimetière. L'extension des surfaces engazonnées, déjà engagée avec succès, est une solution à mettre en œuvre ainsi que le recouvrement en béton des espaces inférieurs à 30 cm entre les tombes. Par ailleurs, il convient de refaire un nouvel état par huissier des tombes abandonnées après que le plan détaillé et actualisé aura été réalisé par le cabinet Nicolas.